

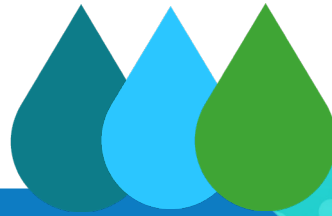


**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

PAOT



Le plan d'action
opérationnel territorialisé

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU GRAND LANGRES**

CCGL



ÉDITO

La garantie de la qualité de vie passe par la préservation de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Et, face au changement climatique, il nous appartient de lutter contre les effets néfastes qui s'observent déjà.

En matière d'environnement, les intercommunalités sont devenues des acteurs incontournables du territoire pour apporter un appui solide aux communes, à l'échelle pertinente.

Ce document, dédié au *Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)*, dresse le portrait des pressions qui s'exercent sur l'eau et liste les actions à mettre en oeuvre pour reconquérir sa qualité. En parallèle, des *Assises de l'eau* enrichiront la réflexion sur le volet quantitatif.

Ces actions sont déclinées en feuille de route annuelle qu'il vous appartiendra de porter, avec l'appui des services de l'État. Un accompagnement financier approprié pourra être proposé.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, ainsi que sur celui de l'ensemble des acteurs qui œuvrent de concert pour la préservation de notre territoire et de son attractivité.



Anne CORNET

Préfète
du département
de la Haute-Marne



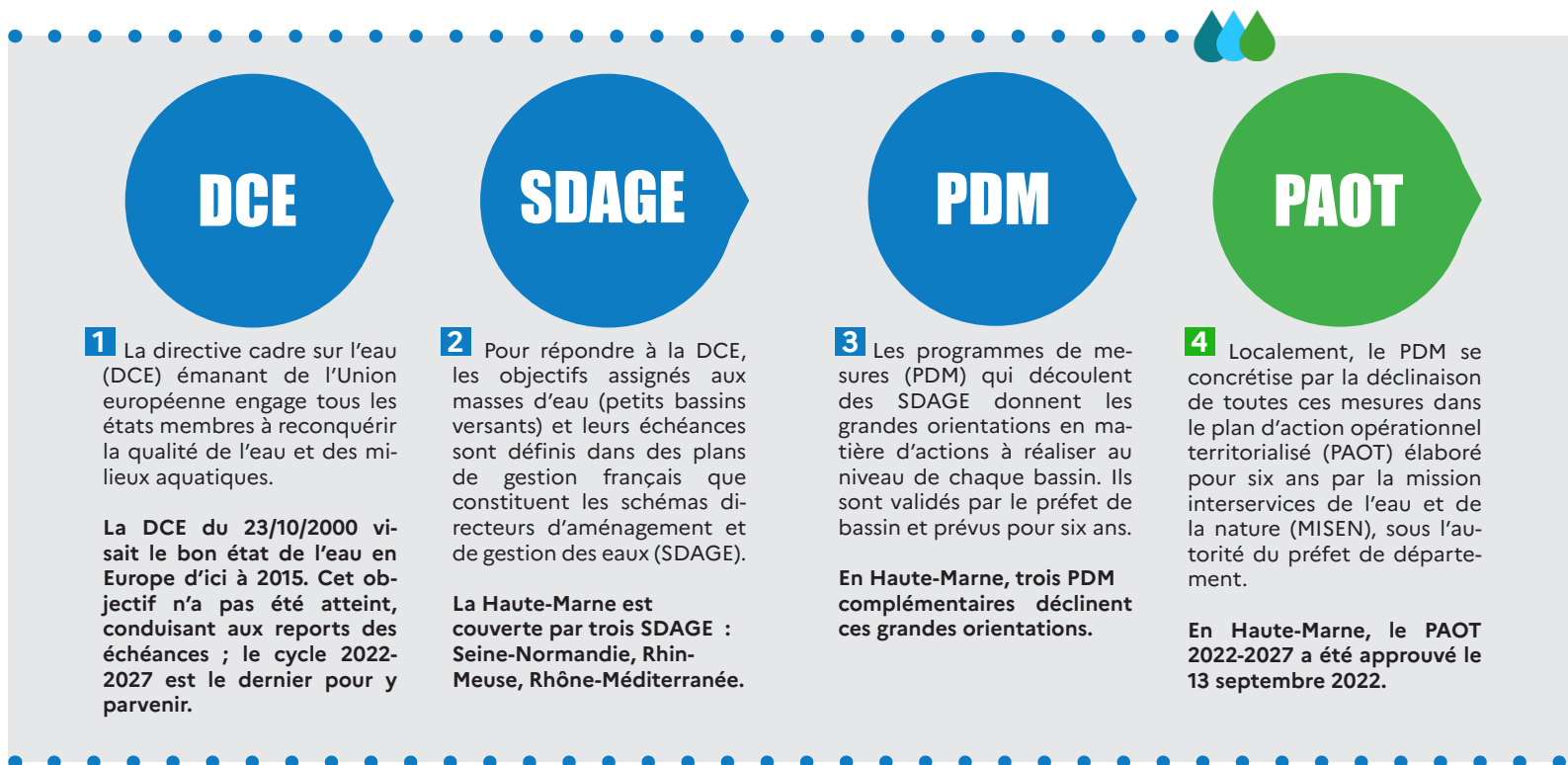
La Haute-Marne, département aux ressources hydriques fragiles

La Haute-Marne présente la particularité de se situer à la tête de trois grands bassins versants que sont « Seine-Normandie », « Rhin-Meuse » et « Rhône-Méditerranée ». Au milieu de ses paysages, coulent de nombreux cours d'eau sensibles, à faible débit, à l'endroit même où l'agriculture est dynamique et la ruralité marquée.

La conjugaison de ces éléments confère des enjeux forts : le département doit veiller à la qualité de l'eau pour ses habitants mais aussi pour ceux des territoires situés en aval, dont le bon état des cours d'eau dépend inévitablement de l'amont. Et si les efforts pour atteindre ces objectifs n'ont pas manqué ces dernières années, ils doivent encore être accentués. Alors que le sujet de l'eau est plus encore aujourd'hui au coeur des préoccupations, la mise en oeuvre d'un PAOT ambitieux pour la période 2022-2027 conduira à une nécessaire amélioration de la situation.

Restaurer la qualité de l'eau par des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT)

De l'Union européenne à l'échelle locale, la réglementation instaure quatre documents « cadres » visant à reconquérir la qualité de l'eau :



S'appuyer sur le bilan du PAOT 2019-2021 pour mieux consolider le suivant

Le PAOT 2019-2021 prévoyait 528 actions réparties selon quatre domaines :

- l'assainissement ;
- les milieux aquatiques ;
- l'agriculture ;
- l'industrie.

Fin 2021, 76 % de ces actions étaient enclenchées, voire terminées.

Si certaines ont été freinées par manque de moyens financiers, techniques ou humains, la courte durée de vie des PAOT a indéniablement ajouté une difficulté. Pour y remédier, les PAOT sont désormais organisés sur des cycles de 6 ans, en concordance avec ceux du SDAGE. Les services compétents seront alors en mesure de mieux accompagner les collectivités dans la réalisation des actions. Ainsi, le cycle 2022-2027 s'inspire des travaux précédents, tant dans le choix des actions que dans leur mise en œuvre opérationnelle.

Ce PAOT 2022-2027 revêt une importance toute particulière : il couvre le dernier cycle de la directive cadre sur l'eau. Dès lors, il conviendra de mettre en œuvre tous les moyens utiles pour préserver la Haute-Marne du risque contentieux, mais aussi et surtout, pour préserver la qualité de vie des générations futures.

Territoire du Grand Langres : une qualité dégradée des masses d'eau

Une masse d'eau est un découpage hydrographiquement cohérent. Elle peut être de surface (cours d'eau, plan d'eau, canal) ou souterraine.

Les masses d'eau de surface

Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état écologique**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état écologique : biologie (organismes aquatiques) et physico-chimie (PH, oxygène, salinité...) satisfaisantes.

Les masses d'eau souterraines

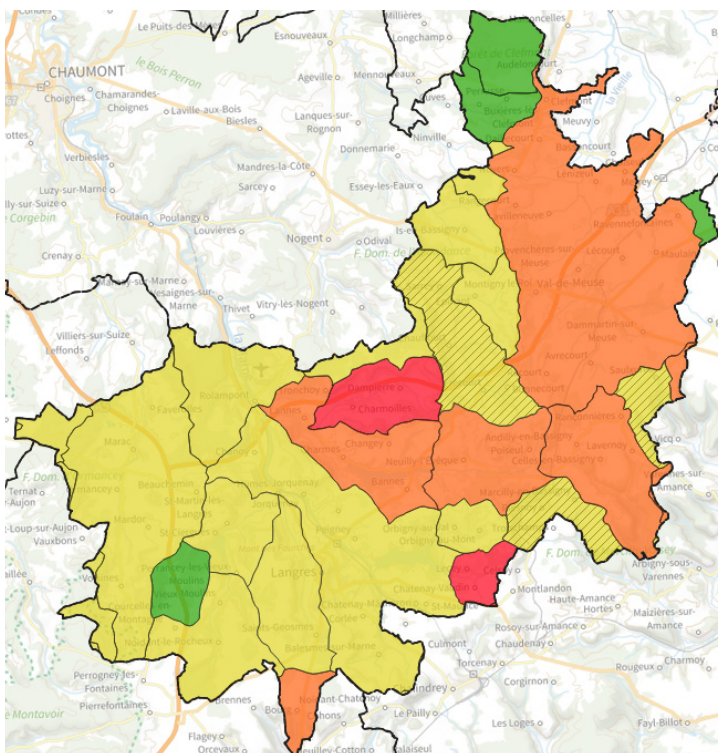
Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état quantitatif**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...





ET

Bon état quantitatif : volumes prélevés ne dépassant pas la capacité de renouvellement et préservant l'alimentation en eau des écosystèmes de surface.

CARTE DE L'ETAT DES LIEUX DES EAUX DE SURFACE (2019) :



Etat écologique

-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre
-  Mauvais

Etat chimique (sans ubiquistes)

-  Bon
-  Mauvais

Les activités humaines à l'origine de la dégradation de l'eau

Les principales pressions subies sont :

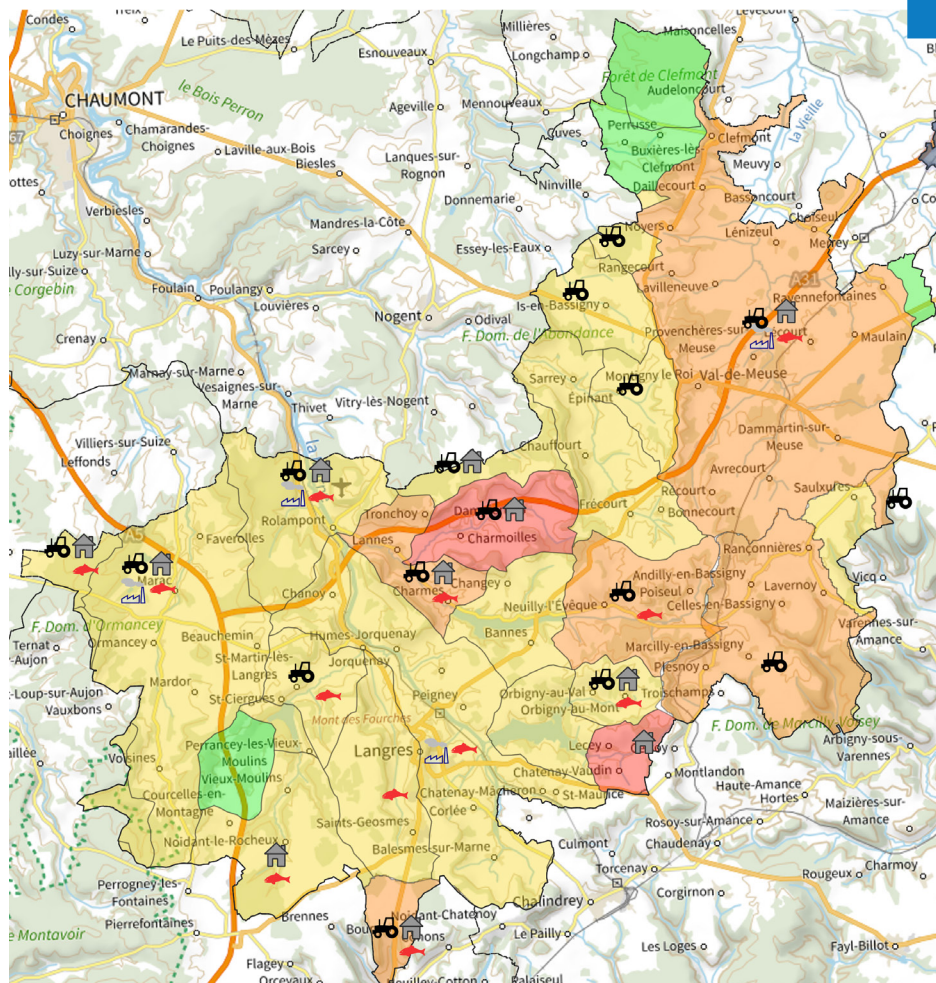
- les rejets des collectivités et industries (certaines stations présentent des rejets à la limite de la qualité, voire non conformes) ;
- les pollutions d'origine agricole (nitrates et phyto) ;
- l'altération hydromorphologique (modifications du lit des cours d'eau limitant le potentiel épuratoire).

Ci-dessous, la carte illustre les pressions qui s'exercent sur les masses d'eau de surface, provoquant un déclassement.

Les masses d'eau souterraines subissent aussi les pressions sans que cela n'emporte systématiquement leur déclassement.

Les actions inscrites dans le PAOT 2022-2027 répondent à cette problématique.

CARTE DES PRESSIONS (2019) :



Etat des lieux écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

- Pression agricole
- Pression hydromorphologique sur les cours d'eau
- Pression industrielle
- Pression assainissement

ASSAINISSEMENT & RESSOURCE

Pour lutter contre les pollutions induites par les rejets, et ainsi préserver l'eau, des leviers sont à activer :

- **l'amélioration de la collecte**
le bon fonctionnement d'un réseau de traitement passe par une collecte efficace des eaux usées ;
- **l'amélioration des performances des stations de traitement**
il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau rejetée ;
- **l'amélioration des performances de l'assainissement non collectif**
une installation non adaptée peut être source de rejets de mauvaise qualité. Ce travail sera mené en partenariat avec les services publics d'assainissement non collectif ayant la charge du contrôle des installations ;
- **l'amélioration de la gestion des eaux pluviales**
la désimperméabilisation des sols et la réduction de l'eau de pluie dans les réseaux améliorent le fonctionnement des stations ;
- **+ l'économie de l'eau (ressource)**
en améliorant les rendements des réseaux et les process industriels.

Le volet **assainissement & ressource** du PAOT 2022-2027 de la CCGL se décline :

en 5 types d'actions :

- réseau
- station
- assainissement non collectif (ANC)
- eau pluviale
- ressource

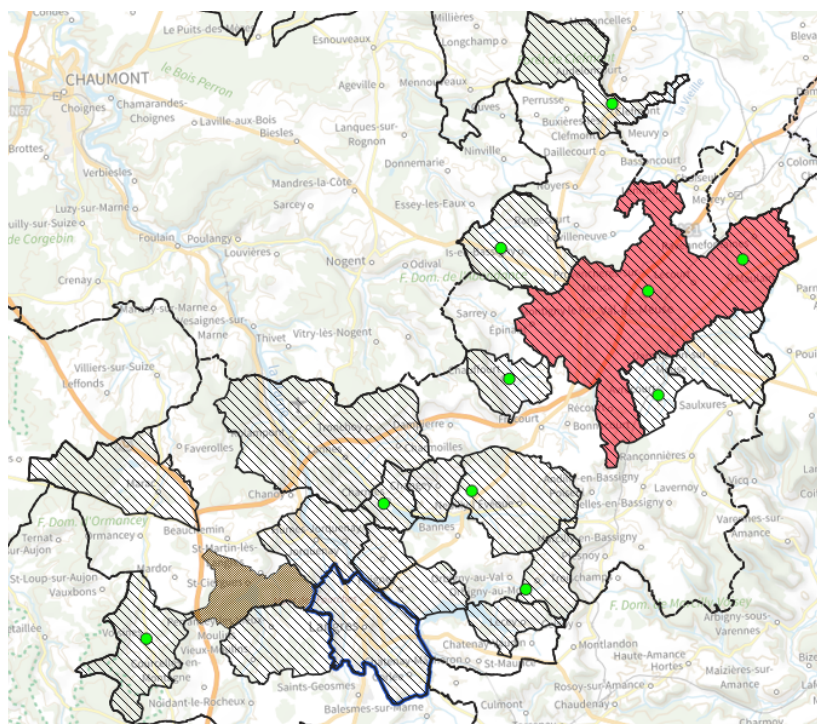
et 33 actions dont :

- 21 actions *réseau*
- 10 actions *station*
- 1 action *ANC*
- 1 action *pluvial*
- + 2 actions *ressource*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :

- Actions « station »
- ▨ Actions « réseau »
- Actions « ANC »
- Actions « pluvial »
- Actions « ressource »



Masse d'eau principale		Titre de l'action		Etat en 2022		Maitre d'ouvrage		Année d'engagement	
Action	Pluvial	La Mame (source) au confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus)	Langres : rejet temps pluie	Initié	Langres				2022
Réseau		La Mame (source) au confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus)	Peigny : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	Peigny				2022
Réseau	MEUSE 1		Clefmont : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	Initié	Clefmont				2022
Station	MEUSE 1		Val-de-Meuse : reconstruire ou créer une nouvelle station	Engagé	Val-de-Meuse				2022
Réseau	MEUSE 1		Val-de-Meuse : réhabiliter / créer un réseau d'assainissement des eaux usées	Initié	Val-de-Meuse				2022
Station	MEUSE 1		Clefmont : reconstruire ou créer une nouvelle station	Initié	Clefmont				2022
Station		Ruisseau du Val de Gris (aval de la retenue de Charmes) au confluent de la Marne et Lac de Charmes	Neully-l'Évêque : mise en place d'un traitement approprié	Initié	Syndicat d'assainissement du lac de Charmes				2023
Réseau		Ruisseau du Val de Gris (aval de la retenue de Charmes) au confluent de la Marne et Lac de Charmes	Neully-l'Évêque : anomalies réseaux d'assainissement et collecte	A prévoir	Syndicat d'assainissement du lac de Charmes				2023
Réseau		La Liez (source) au barrage de la Liez	Lecey : anomalies réseaux d'assainissement et collecte	A prévoir	Lecey				2023
Station		La Traire (source) au confluent de la Marne (exclus)	Chauffourt : mise en place d'un traitement approprié	A prévoir	Chauffourt				2023
Réseau		La Traire (source) au confluent de la Marne (exclus)	Chauffourt : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	Chauffourt				2023
Station		Ruisseau la Suane	Orbigny-au-Mont : mise en place d'un traitement approprié	A prévoir	Orbigny-au-Mont				2023
Réseau		Ruisseau la Suane	Orbigny-au-Mont : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	Orbigny-au-Mont				2023
Réseau		La Mame (source) au confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus)	Champigny-les-Langres : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	Champigny-les-Langres				2024
ANC		La Mouche (aval de la retenue) au confluent de la Marne (exclus)	Saint-Ciergues : communes ANC impactantes	A prévoir	Saint-Ciergues				2024
Réseau		La Suize (source) au confluent de la Marne (exclus)	Marac : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	Marac				2024
Réseau		Ruisseau du Val de Gris (aval de la retenue de Charmes) au confluent de la Marne et Lac de Charmes	Changey : anomalies réseaux d'assainissement et collecte	Initié	Syndicat d'assainissement du lac de Charmes				2024
Réseau		Ruisseau du Val de Gris (aval de la retenue de Charmes) au confluent de la Marne et Lac de Charmes	Charmes : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	Initié	Syndicat d'assainissement du lac de Charmes				2024
Station		Ruisseau du Val de Gris (aval de la retenue de Charmes) au confluent de la Marne et Lac de Charmes	Charmes : mise à niveau du système d'assainissement	A prévoir	Syndicat d'assainissement du lac de Charmes				2024
Station		MEUSE 1	Avrecourt : réhabilitation d'une station sur la masse d'eau	A prévoir	Avrecourt				2024
Réseau		MEUSE 1	Avrecourt : réhabilitation d'une station sur la masse d'eau	A prévoir	Avrecourt				2024
Réseau		MEUSE 1	Montigny-le-Roi : réseau	A prévoir	Val-de-Meuse				2024
Réseau		MEUSE 1	Dammartin-sur-Meuse : réhabiliter / créer un réseau d'assainissement des eaux usées	Initié	Val-de-Meuse				2024
Réseau		MEUSE 1	Ravennfontaines-Maulain : mise en place d'un système de collecte	A prévoir	Dammartin-sur-Meuse				2024
Station		MEUSE 1	Ravennfontaines-Maulain : mise en place d'un système de traitement	A prévoir	Val-de-Meuse				2025
Réseau		Le Rognon (source) au confluent de la Sueurre (exclus)	Is-en-Bassigny : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	Val-de-Meuse				2025
Réseau		La Marne (source) au confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus)	Humes-Jorquenay : amélioration de la collecte	A prévoir	Is-en-Bassigny				2025
Réseau		La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus)	Rolampont : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	A prévoir	Humes-Jorquenay				2025
Station		La Suize (source) au confluent de la Marne (exclus)	Voisines : mise en place d'un traitement approprié	A prévoir	Rolampont				2025
Réseau		La Suize (source) au confluent de la Marne (exclus)	Voisines : amélioration de la collecte	A prévoir	Voisines				2025
Station		Le Rognon (source) au confluent de la Sueurre (exclus)	Is-En-Bassigny : fiabilisation de la gestion des boues	Initié	Voisines				2026
Réseau		La Mame (source) au confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus) et la Bonnele	Langres : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	Engagé	Langres				2026
Réseau		La Mouche (source) au barrage de la Mouche	Perrancey-les-Vieux-Moulins : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte	Engagé	Perrancey-les-Vieux-Moulins				2026
Ressource	MEUSE 1		Val-de-Meuse : améliorer le rendement du réseau de distribution d'eau	A prévoir	Val-de-Meuse				2023
Ressource	MEUSE 1		Val-de-Meuse : améliorer le rendement du réseau de distribution d'eau	A prévoir	Val-de-Meuse / SMPEP				2023

MILIEUX AQUATIQUES

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, et l'adaptation des milieux au changement climatique, seront possibles grâce aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques que sont :

- **la renaturation/restauration des cours d'eau**
reméandrage et création de lit d'étiage renforçant les capacités d'auto-épuration des cours d'eau ;
- **la restauration de la continuité écologique**
permettant le passage des poissons et sédiments, et une meilleure résilience du cours d'eau limitant le réchauffement de l'eau ;
- **les opérations de restauration des zones humides**
le rôle « d'éponge » des zones humides limite l'impact des sécheresses et inondations ;
- **mener des études**
permettant d'identifier les actions à réaliser.

Le volet *milieux aquatiques* du PAOT 2022-2027 de la CCGL se décline :

en 4 types d'actions :

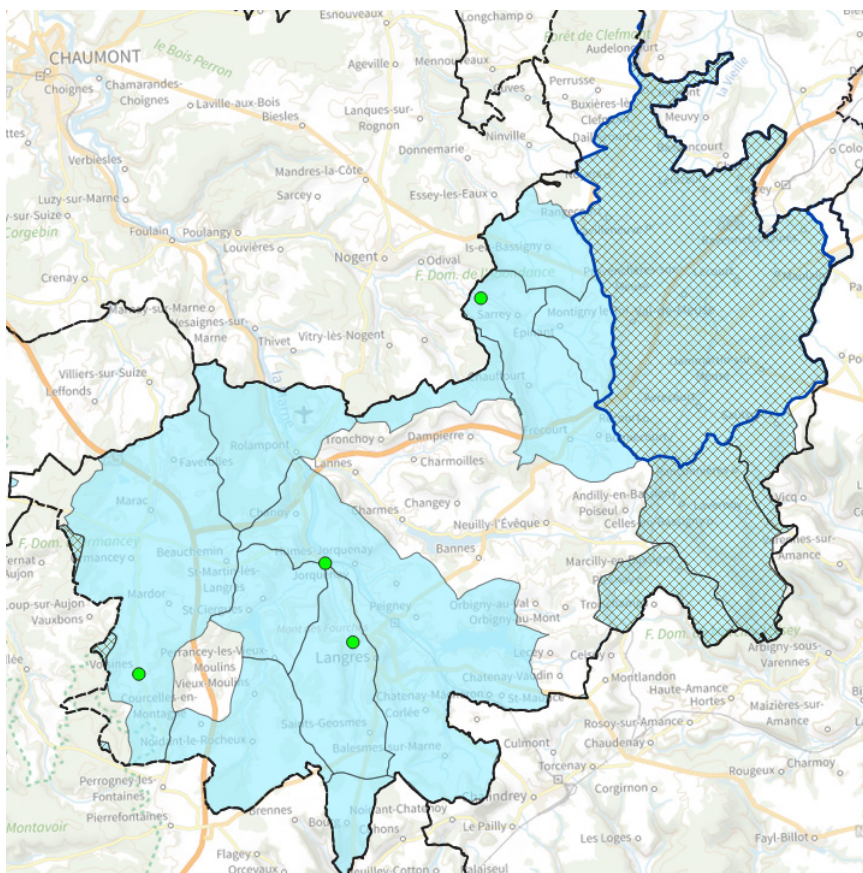
- continuité
- renaturation
- zones humides
- étude

et 22 actions dont :

- 12 actions *renaturation*
- 7 actions *continuité*
- 2 actions *zones humides*
- 1 action *étude*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



- Actions « continuité »
- ▨ Actions « zones humides »
- Actions « étude »
- Actions « renaturation »

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Renaturation	Ruisseau du Val de Presle	Haute-Amance, de Marçilly en Bassigny : restauration d'une zone humide	Engagé	SM6R	2022
Renaturation	Ruisseau du Val de Presle	Haute-Amance : action de restauration	Engagé	SM6R	2022
Continuité	La Bonnelle	Aménager le Moulin Fatras	Initié	SMBMA	2023
Renaturation	Ruisseau de Moutelle	Mise en place de clôture suite à l'étude globale menée	A prévoir	SMBMA	2023
Etude	MEUSE 1	Inventorier les zones humides	A prévoir	Syndicat de la Meuse	2023
Zones humides	Ruisseau du Val de Presle	Haute-Amance, de Marçilly-en-Bassigny : obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Engagé	SM6R	2024
Renaturation et continuité	La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus) au confluent du Rognon (exclus)	Rolapont : aménagement du barrage de la forge des belles ondes et de l'ouvrage à l'aval au Petit Pont et renaturation du ruisseau de Vaubrien	A prévoir	SMBMA	2024
Renaturation	La Suize (source) au confluent de la Marne	Action de restauration	A prévoir	SMBMA	2024
Continuité	La Suize (source) au confluent de la Marne	Aménager l'ouvrage du moulin de Voisines	Initié	SMBMA	2024
Renaturation	La Traire (source) au confluent de la Marne	Opération de restauration en parallèle des actions continuités	A prévoir	SMBMA	2024
Continuité	La Traire (source) au confluent de la Marne	Aménager le moulin Osière	Initié	SMBMA	2024
Renaturation	La Bonnelle	Mener une opération de restauration	A prévoir	SMBMA	2024
Continuité	La Bonnelle	Aménager le moulin route de perrancey	Initié	SMBMA	2024
Renaturation	La Marne (source) au confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus)	Mener une opération de restauration	A prévoir	SMBMA	2025
Renaturation	La Mouche (source) au barrage de la Mouche	Mener une opération de restauration en amont du barrage	A prévoir	SMBMA	2025
Continuité	La Mouche (source) au barrage de la Mouche	Améliorer la continuité écologique en amont du barrage	Initié	SMBMA	2025
Renaturation	La Mouche (aval de la retenue) au confluent de la Marne (exclus)	Mener une opération de restauration	A prévoir	SMBMA	2025
Continuité	La Traire (source) au confluent de la Marne (exclus)	Aménager les ouvrages de Meurivaux	Initié	SMBMA	2025
Zones humides	MEUSE 1	Préservation de zones humides	A prévoir	Syndicat de la Meuse	2025
Renaturation	MEUSE 1	Programme global de renaturation du bassin versant de la Meuse	A prévoir	Syndicat de la Meuse	2026
Renaturation	Ruisseau du Val de Presle	Restauration en amont de Marçilly-en-Bassigny	A prévoir	SM6R	2026

SMBMA : syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents
SM6R : syndicat mixte des six rivières

AGRICULTURE & GOUVERNANCE

Dans le domaine agricole, les actions concernent la protection des captages et masses d'eau par :

- **l'élaboration de plans d'actions sur les captages prioritaires et sensibles par les collectivités ;**
- **la pérennisation des bonnes pratiques par les agriculteurs ;**
- **la limitation du recours aux produits phyto** alternatives aux traitements et lutte contre leur utilisation sont nécessaires, tant pour l'état des masses d'eau que pour les captages ;
- **travailler la gouvernance** favorisant à grande échelle une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et fertilisants (nitrates) ;
- **la lutte contre l'érosion** il s'agit de mettre en place des plans d'actions sur des masses d'eau où les risques sont importants.

Le volet *agriculture & gouvernance* du PAOT 2022-2027 de la CCGL se décline :

en 5 types d'actions

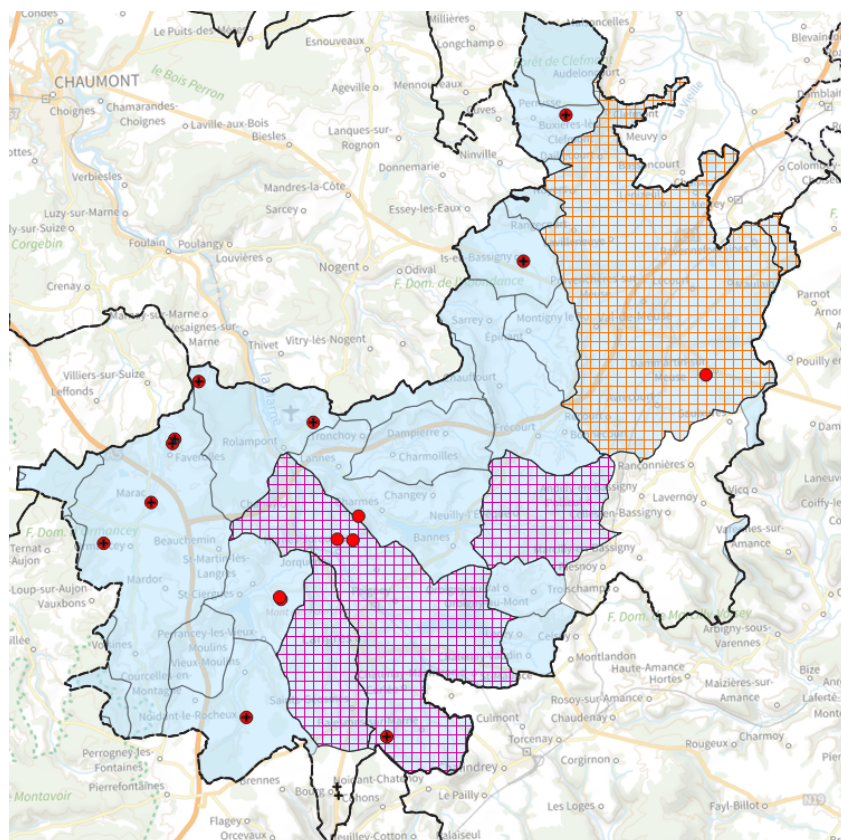
- captage pratiques agricoles
- captage plan d'actions
- gouvernance
- lutte érosion
- lutte phyto

et 31 actions dont :

- 11 actions *pratiques agricoles*
- 13 actions *plan d'actions*
- 3 actions *gouvernance*
- 3 actions *lutte érosion*
- 1 action *lutte phyto*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



Actions ciblées sur des captages

- Plan d'actions aire alimentation captage (AAC)
- + Amélioration des pratiques agricoles

Actions ciblées sur des masses d'eau

- Lutte pollution nitrates
- Lutte pollution phyto
- Lutte contre l'érosion

Action

Masse d'eau principale

Titre de l'action

Etat en 2022 Maître d'ouvrage Année d'engagement

Lutte phyto	Toutes les masses d'eau du bassin Seine-Normandie	Mener une action globale écophyto	Engagé	A définir	2022
Gouvernance	Toutes les masses d'eau du bassin Rhin-Meuse	Animation Agrimieux : pratiques pérennes, réduction des produits phyto	Engagé	Chambre d'agriculture	2022
Gouvernance	Toutes les masses d'eau du bassin Rhin-Meuse	Animation organisme indépendant des Producteurs de Boues	Engagé	Chambre d'agriculture	2022
Gouvernance	Toutes les masses d'eau du bassin Rhin-Meuse	Animation BIO	Engagé	Chambre d'agriculture	2022
Captage pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Bourg source en Cherrey : réduction des apports en fertilisant	Initié	Bourg	2022
Captage pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Bourg source en Cherrey : mettre en place des pratiques pérennes	Initié	Bourg	2022
Captage plan d'actions	Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Meuse	Dammartin-sur-Meuse : élaboration d'un plan d'actions AAC	A prévoir	Dammartin-sur-Meuse	2022
Captage plan d'actions	Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Meuse	Is-en-Bassigny : Forage des Aulnaies Is : élaborer le plan d'actions	Initié	Is-en-Bassigny	2022
Captage plan d'actions	Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Meuse	Sources d' Humes-Jorquenay : élaborer le plan d'actions	Initié	Humes-Jorquenay	2022
Captage plan d'actions	Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Meuse	Source Couleuvre, Verceuil Jorquenay, Roche Charmes : élaborer le plan d'actions	Initié	Humes-Jorquenay / Charmes	2022
Captage plan d'actions	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Source en Cherrey à Bourg : élaborer un plan d'action sur l'AAC	Terminé	Bourg	2022
Captage pratiques	Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Meuse	Is-en-Bassigny : Forage des Aulnaies Is : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Is-en-Bassigny	2023
Captage plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Ormaney source combe faviere 1 : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Ormaney	2023
Lutte érosion	La Marne (source) au confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus)	Elaborer un plan d'actions de lutte contre l'érosion	A prévoir	A définir	2024
Lutte érosion	La Bonnelle	Elaborer un plan d'actions de lutte contre l'érosion	A prévoir	A définir	2024
Lutte érosion	Le ruisseau du Val de Gris (source) à l'amont de la retenue de Charmes	Elaborer un plan d'actions de lutte contre l'érosion	A prévoir	A définir	2024
Captage plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Rolampont source Combe de Vau : élaborer un plan d'actions	A prévoir	Syndicat des eaux du Confévron	2024
Captage plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Faverolles source Genevrouse Vesaignes-sur-Marne : élaborer un plan d'actions	A prévoir	Faverolles	2024
Captage plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Faverolles source des grandes roises et petites roises : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Faverolles	2024
Captage plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Perrusse puits : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Perrusse	2024
Captage pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Ormaney source combe faviere : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Ormaney	2024
Captage pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Rolampont source Combe de Vau : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Syndicat des eaux du Confévron	2025
Captage pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Faverolles source Genevrouse Vesaignes-sur-Marne : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Faverolles	2025
Captage pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Faverolles source des grandes roises et petites roises : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Faverolles	2025
Captage pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Perrusse puits : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Perrusse	2025
Captage plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Noidant-le-Rocheux source fontaine Badin : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Noidant-le-Rocheux	2025
Captage plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Saints-Geosmes source de la Marne Balesmes-sur-Marne : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Saints-Geosmes	2025
Captage plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Source le Chateau Marac : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Marac	2025
Captage pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Noidant-le-Rocheux source fontaine Badin : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Noidant-le-Rocheux	2026
Captage pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Saints-Geosmes source de la Marne Balesmes-sur-Marne : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Saints-Geosmes	2026
Captage pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Source le Chateau Marac : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Marac	2026



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Cette brochure est rédigée, conçue
et éditée par la direction départementale
des territoires de la Haute-Marne**

Préfecture de la Haute-Marne

89 rue Victoire de la Marne
52000 Chaumont
03 25 30 52 52

Direction départementale des territoires de la Haute-Marne

82 rue du Commandant Hugueny
52000 Chaumont
03 25 30 79 79

Directeur de publication :
Xavier Logerot

Conception technique, rédaction :
DDT52/SEF/BPE/TG

Co-rédaction, mise en page :
DDT52/SSA/BEC/GM

Impression Le Petit Cloître à Chaumont
80 exemplaires, papier PEFC

Novembre 2022

Brochure conçue à l'aide d'images Freepik.com.

Le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) de la communauté de communes du Grand Langres (CCGL)

Le PAOT est un document stratégique élaboré par les services de l'État et ses partenaires au profit du territoire et des habitants de la communauté de communes.

Il présente les orientations retenues et les actions prévues afin de restaurer la qualité de l'eau dans trois domaines principaux qui concernent la compétence des collectivités :

- assainissement & ressource ;
- milieux aquatiques ;
- agriculture & gouvernance.

Cette brochure en synthétise le contenu à l'échelle de la CCGL. Les actions *Industries* qui concernent le secteur privé feront l'objet d'une communication directe.

Pour consulter le document complet,
rendez-vous sur www.haute-marne.gouv.fr